

Archives départementales de l'Oise- Service éducatif-
Séance thématique
L'école primaire au temps de Jules Ferry

Cycle-classes	Cycle 3
Problématique	Que rôle joue l'école dans l'installation de la République ?
Domaines du socle	Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre Rechercher et trier l'information Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine Analyser et comprendre les organisations humaines et les représentations du monde Raisonnement, imaginer, élaborer, produire
Parcours Education Artistique et Culturelle (PEAC)	
Rencontres	Rencontre de documents d'archives originaux Rencontre d'un lieu culturel
Pratiques	Se mettre dans la démarche de l'historien pour dépouiller un document d'archives Elaborer des hypothèses de recherches
Connaissances	Découverte du patrimoine local Le rôle que joue l'école dans la République
Parcours Citoyenneté	
La sensibilité : soi et les autres	Comprendre le sens des symboles de la République.
Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres	Reconnaître les principes et les valeurs de la République

Que sont les archives ?

Les Archives départementales ont été créées par la loi du 5 brumaire an V (26 novembre 1796). Elles rassemblent alors tous les documents provenant de l'administration de l'Ancien Régime au chef-lieu du département. Elles reçoivent également les archives des établissements ecclésiastiques supprimés et les papiers des émigrés.

Puis tout au long des XIX^e et XX^e siècles, les archives des administrations (Conseil général, Préfecture, communes, administrations et organismes publics ayant leur siège dans le département) et les archives privées sont venues enrichir les fonds.

Depuis le 1^{er} janvier 1986, les Archives départementales ont été décentralisées et sont devenues un service du Conseil départemental. Le directeur et une partie du personnel scientifique sont toutefois mis à la disposition du Conseil départemental par le Ministère de la Culture.

Dans l'Oise :

Les magasins abritent 35 km linéaire de documents soit environ 350 000 cartons ou registres.

Les archives ne sont pas un musée et ne fonctionnent pas comme une bibliothèque.

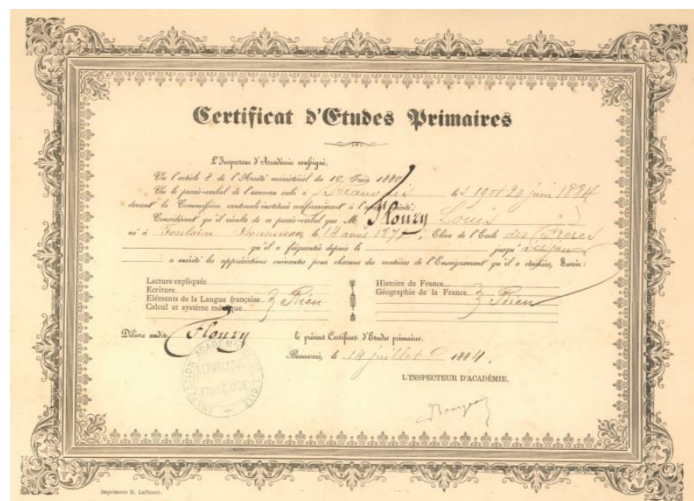
Une liasse d'archives n'a ni auteur, ni titre unique.

Chacune des liasses est classée dans une série, identifiée par une lettre de l'alphabet : *par exemple*

- A : actes du pouvoir souverain et domaine royal
- W : versements administratifs depuis 1940 (Préfecture...).

Le classement d'un document dans une série indique son origine, l'administration qui l'a produit.

Il indique aussi l'époque, on sait que pour les séries de A à H, il s'agit des archives anciennes c'est-à-dire antérieures à 1790.



Sources et contextualisation:

Archives privées : Jp 722

Document figurés : 18 Fi 476

Fonds du photographe amateur beauvaisien Charles Commessy (1856-1941), instituteur à Allonne de 1882 à 1913 : 5 Fi 512, 5 Fi 496, 5 Fi 510,

Enseignement : 1T 83

Archives communales : EDT 78/1R3

Bibliothèque : 2 Br 5531

Bibliographie :

- BERNET Jacques, *L'enseignement primaire dans l'Oise à la veille des lois Jules Ferry*, Annales Historiques Compiègnaises, n°17, 1982, pages 41-50

- DUCLERT Vincent, *La République, ses valeurs, son école*. Corpus historique, philosophique et juridique, Gallimard (coll. Folio actuel), 2015.

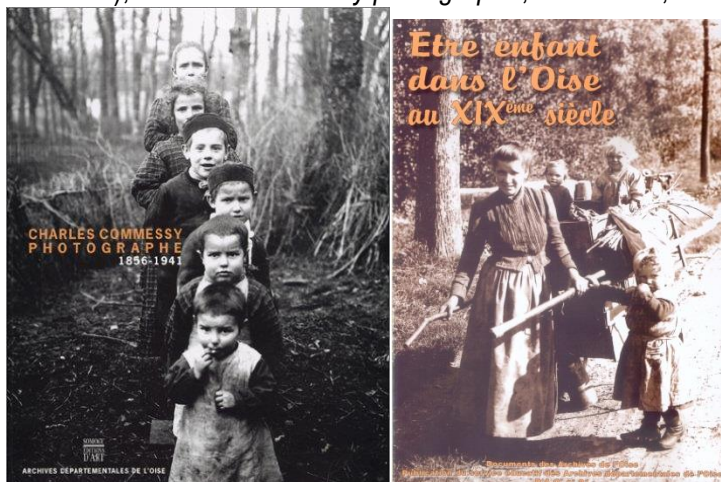
- NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Tome 1 : « la République », Gallimard, 1997, coll. « Quarto »

- OZOUF Mona : *L'Ecole, l'Eglise et la République*, Paris, A. Colin, 1963.

Nos publications des Archives de l'Oise :

- MINOT Caroline, *Etre enfant dans l'Oise*, Documents des Archives de l'Oise, n°21, 2005.

- RICARD Bruno (sous la direction de), *Charles Commessy photographe, 1856-1941*, Somogy, 2003



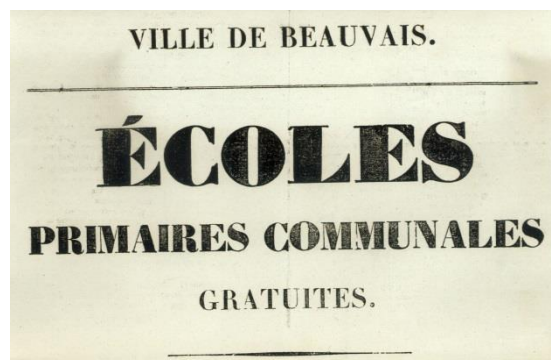
Chronologie :

- 28 juin 1833 : Loi Guizot instituant la liberté de l'enseignement primaire, obligeant les communes à avoir au moins une école primaire, et les départements une école normale primaire.

- 26 février 1835 : Ordonnance de Guizot créant les inspecteurs primaires.

- 23 juillet 1836 : Loi Pelet incitant les communes à avoir au moins une école primaire pour les filles.

- 10 avril 1867 : Loi Duruy organisant l'enseignement primaire féminin et ouvrant la voie à la gratuité de l'enseignement.



ADO, 1 T 87, loi Guizot, Beauvais.

- 16 juin 1881 : Loi instituant la gratuité de l'enseignement primaire.

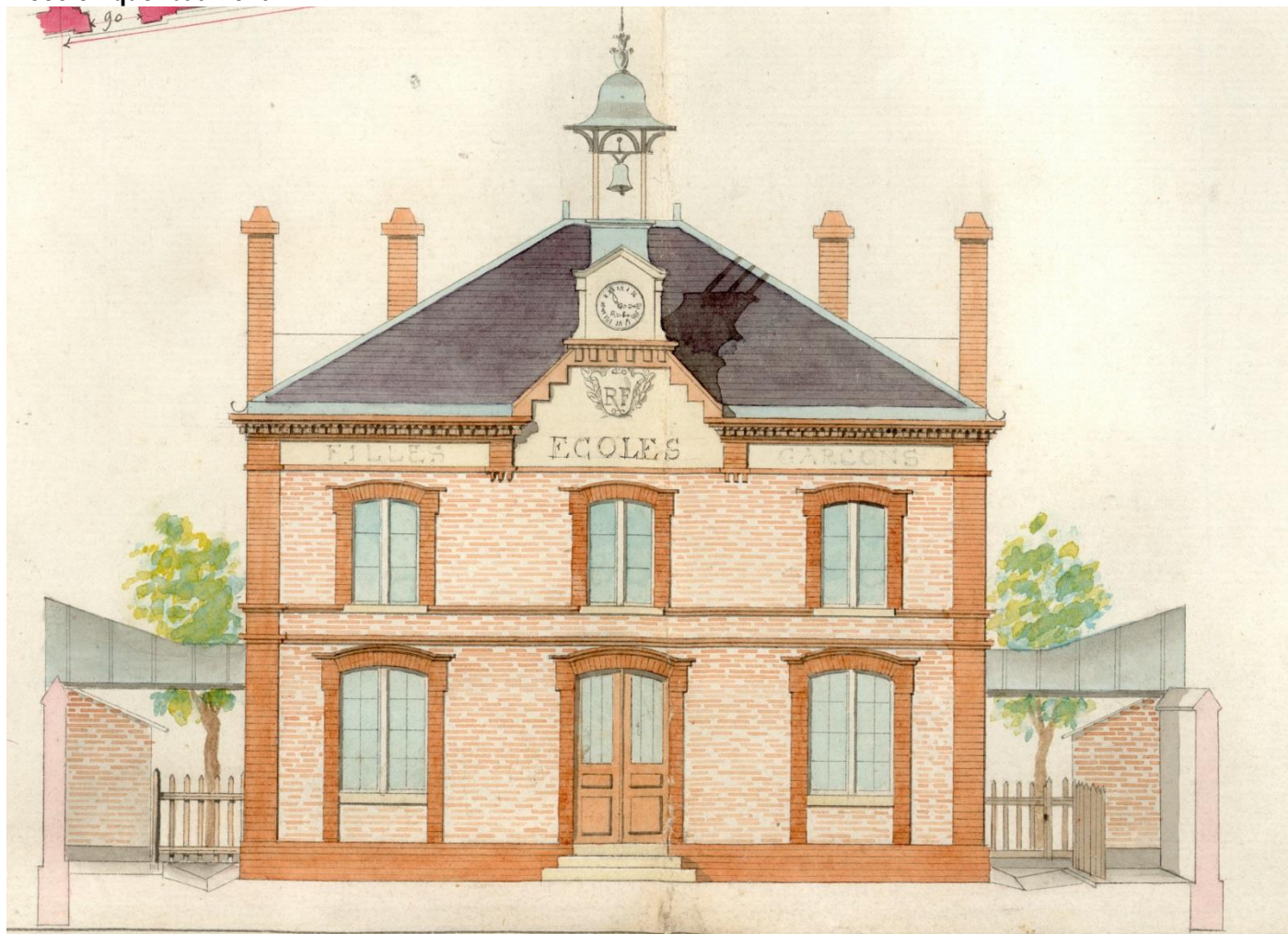
- 28 mars 1882 : Loi instituant l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire pour les enfants de 6 à 13 ans révolus. Elle prévoit une « instruction morale et civile », la suppression du catéchisme, la laïcisation du contenu des manuels.

L'instruction primaire peut être dispensée dans les établissements publics ou libres et même dans les familles.

Le certificat d'études primaires décerné après examen public est créé. Les enfants sont admis à le passer dès l'âge de 11 ans. Les lauréats peuvent alors être dispensés du solde du temps de scolarité.

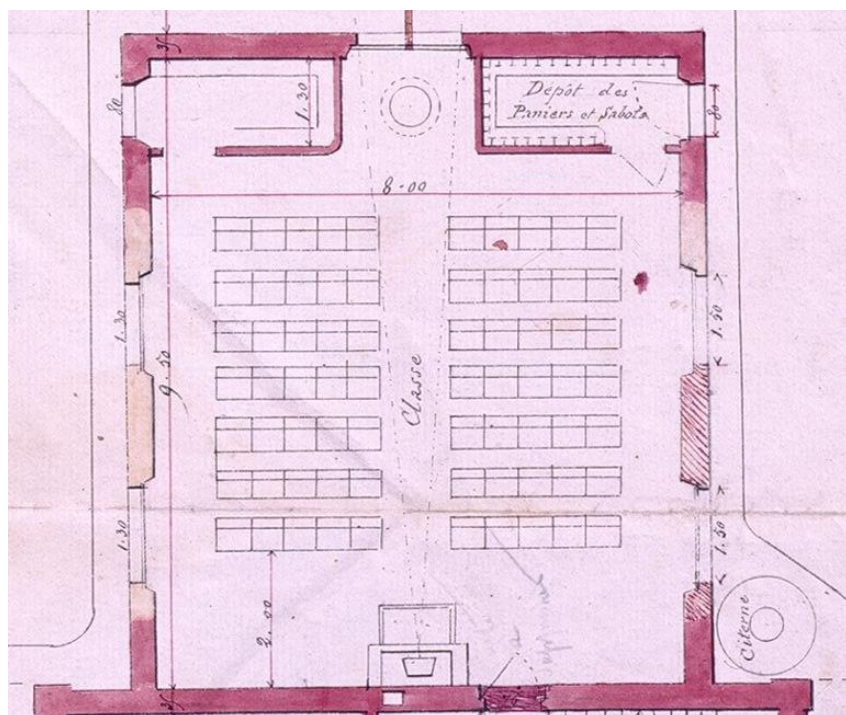
Des commissions scolaires communales sont instituées pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles.

L'école : quel bâtiment ?



Plan d'école mixte et logement d'instituteur à construire en 1882, commune de Ferrières, architecte F. Cuignère, Paris, Fg Poissonnière, A.D.O., Jp 722. Ce « palais de la République » selon l'expression de Georges Clémenceau a bien été construit ; la maison de l'instituteur abrite aujourd'hui la mairie, la classe et la cour ont disparu.

- Entoure un symbole de la République française présent sur la façade cette école.
- Pourquoi mettre une horloge et une cloche sur la toiture de l'édifice ?



- Place sur ce plan avec une flèche :

- Bureau du maître sur une estrade
- Poêle
- 35 pupitres pour les garçons
- 35 pupitres pour les filles
- Vestiaire
- Grandes fenêtres

Dans la cour : quels jeux ?



Carte postale et détail 18 Fi 476, Creil, école maternelle, éditeur Chalbrette.



Photographie de Charles Commessy, instituteur à Allonne, vers 1900-1914. AD60 4 Fi 496

- Que font ces enfants ? A ton avis, qu'est-ce qu'on l'habitude de voir ces enfants ?



Photographie de Charles Commessy, instituteur à Allonne, vers 1900-1914. AD60 4 Fi 510.

En classe : quelles règles ?

Affiche, règlement des écoles de l'Oise, 1892, 1 T 83.



Article 6. — Les enfants ne pourront, sous aucun prétexte, être détournés de leurs études pendant la durée des classes.

Ils ne seront envoyés à l'église pour les catéchismes ou pour les exercices religieux qu'en dehors des heures de classes. L'instituteur n'est pas tenu de les y surveiller. Il n'est pas tenu davantage de les y conduire, sauf le cas prévu au paragraphe 3 de l'article 8 ci-après.

Toutefois, pendant la semaine qui précède la première communion, l'instituteur autorisera les élèves à quitter l'école aux heures où leurs devoirs religieux les appellent à l'église.

- Pourquoi les enfants n'ont pas le droit d'étudier la religion pendant les heures de classe ?

👉 En 1881/1882, les lois scolaires de Jules Ferry rendent l'école obligatoire, gratuite et laïque.

Article 8. — Les classes dureront trois heures le matin et trois heures le soir : celle du matin commencera à huit heures et celle de l'après-midi à une heure ; elles seront coupées par une récréation d'un quart d'heure.

Suivant les besoins des localités, les heures d'entrée et de sortie pourront être modifiées par l'Inspecteur d'Académie, sur la demande des autorités locales et sur l'avis de l'Inspecteur primaire.

- Compare la journée d'école d'un enfant au temps de Jules Ferry à ta journée d'école ?
Quels sont tes horaires ?

Article 19. — Les seules punitions dont l'instituteur puisse faire usage sont :

Les mauvais points ;

La réprimande ;

L'exclusion temporaire. Cette dernière peine ne pourra dépasser trois jours. Avis en sera donné immédiatement par l'instituteur aux parents de l'enfant, au maire et à l'Inspecteur primaire.

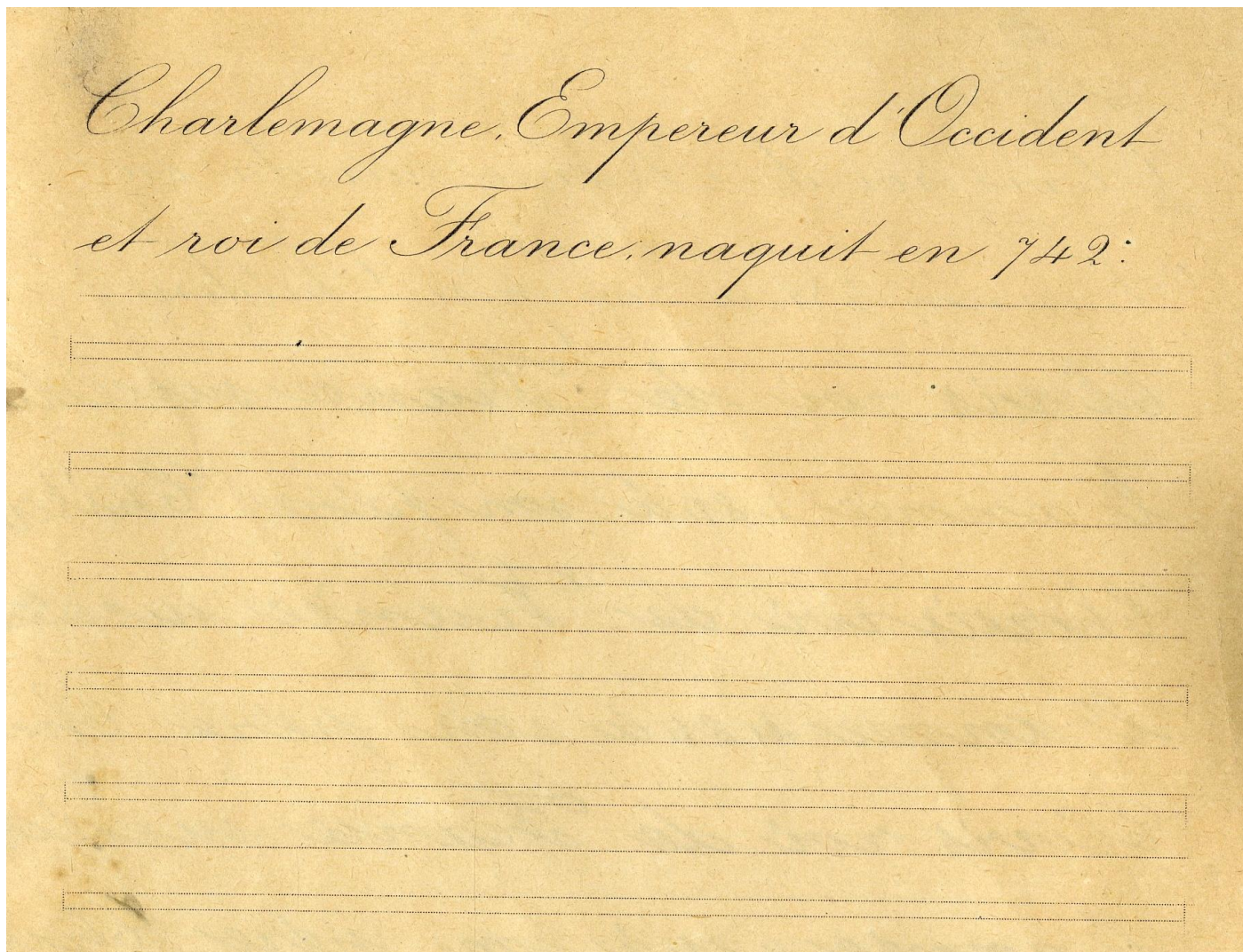
Une exclusion de plus longue durée ne pourra être prononcée que par l'Inspecteur d'Académie.

- Et toi quelles punitions as-tu déjà eu à l'école ?

En classe : quels enseignements ?

Voici un cahier d'écriture de l'école de Baron conservé aux archives départementales de l'Oise. (AD60, EDT 78/ 1R3)

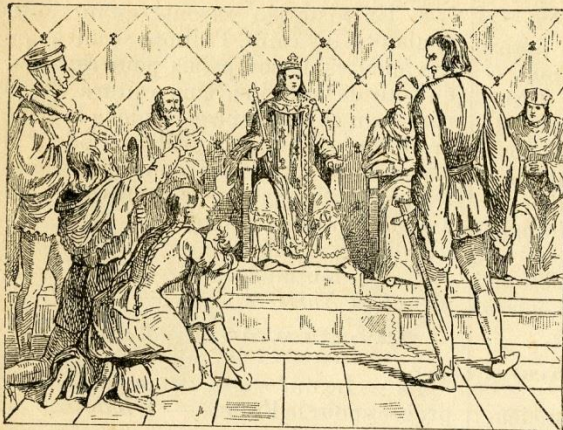
- Reproduis cette phrase à la plume :



- Regarde la photographie de Charles Commessy (5 Fi 512) en couverture, cite deux objets permettant d'écrire pour ces élèves ?

- Que fait le garçon de droite ? Et celui du fond ?





SAINT LOUIS RENDANT LA JUSTICE SUR LES MARCHES DU PALAIS.
(FIG. 30.)



BLANCHE DE CASTILLE.
(FIG. 31.)



UN DUEL JUDICIAIRE.
(FIG. 32.)

ENTRETIENS

1. — *Louis IX* ou *Saint Louis* suivit toujours les conseils de sa mère *Blanche de Castille*, qui l'avait fait élever dans les sentiments d'une piété profonde.

2. — A *Taillebourg* et à *Saintes* (1242), *Saint Louis* vainquit les Anglais qu'avaient appelés à leur secours les seigneurs féodaux.

3. — Il dirigea la 7^e et la 8^e croisade et mourut de la peste devant *Tunis* (1270).

4. — *Saint Louis* aimait à rendre la justice sous un chêne de la forêt de Vincennes ou sur les marches du Palais ; ce fut lui qui abolit le *Duel judiciaire*.

Questionnaire.

1. — De qui *Saint Louis* suivit-il toujours les conseils ?
2. — Où remporta-t-il des victoires sur les Anglais ?
3. — Quelles croisades dirigea-t-il et où mourut-il ?
4. — A quoi reconnaissons-nous qu'il fut un roi bon et juste ?

■ Saint-Louis

Manuel de classe préparatoire, *L'Histoire nationale racontée aux enfants*, sous la direction de E. Zevort, programmes officiels du 27 juillet 1882, éditions de 1886. Manuel de la bibliothèque pédagogique du canton de Nivillers, 2 BR 5531.

« Pour bien aimer la France, il faut bien la connaître »

Jules Ferry

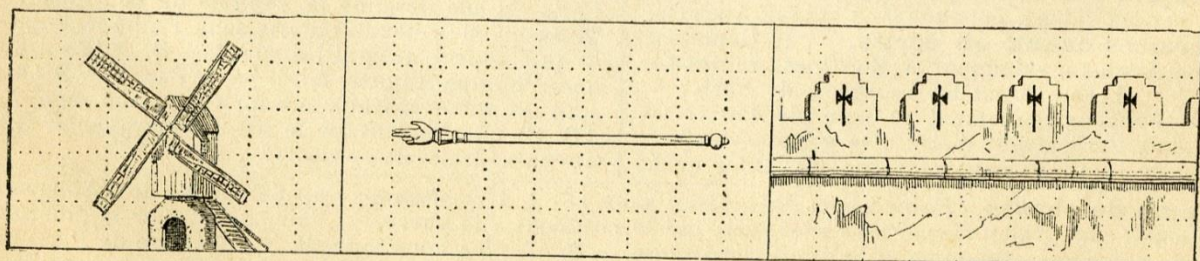
De qui Saint-Louis suivit-il toujours les conseils ?

Où remporta-t-il des victoires sur les Anglais ?

Quelles croisades dirigea-t-il et où mourut-il ?

A quoi reconnaissons-nous qu'il fut un roi bon et juste ?

■ **Leçon de chose** : Qu'est-ce qu'un moulin à vent ? Qu'est-ce qu'un sceptre ? Qu'est-ce qu'un créneau ?



1. LE MOULIN A VENT EST CONNU DEPUIS LES CROISADES.

2. SCEPTRE, BATON DE COMMANDEMENT.

3. CRÉNEAUX D'UN CHATEAU FÉODAL.